



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juin 2022

Délibération n° 22C/05/10

Date de convocation : 27 mai 2022	Nombre de conseillers	
Date de publication : 07 juin 2022	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 51 Pouvoirs : 14 Votants : 65

Objet : Action sociale : revalorisation de la valeur des chèques cadeaux à destination des agents

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Quinquempoix, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GAIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel (suppléant de MME MORLIGHEM Monique), DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle.

Soit 51 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BONNEMENT Julien, CANDELLOT Bertrand, GAIGNON Christophe, NEGI Michaël

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MMES DELAMARRE Béatrice, DUPONT Stéphanie, MM FONTAINE Patrice, GONTARCZYK Guy, MME LACOMBE Isabelle, M. MOONEN Thierry, MATRON Matthias, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. VALOIS Eric (Wacquemoulin) ;
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) à M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy)
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'eau) ;
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) à MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
MM WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard.

Ont été élus secrétaires de séance : MMES VERLEYE Eliane et BRUNET Laurette

Le président Frans DESMEDT donne la parole à Olivier JUCHTZER, directeur général adjoint, qui expose que, dans le cadre de l'action sociale établie par le conseil en faveur du personnel de la communauté de communes, chaque agent reçoit un chèque cadeau au moment des fêtes de fin d'année.

La valeur faciale de ce chèque a été fixée à l'origine à 100 euros et n'a pas été revalorisée depuis, soit une quinzaine d'années.

Les représentants des agents au Comité Technique ayant souhaité une augmentation de cette valeur, le président Frans DESMEDT propose de satisfaire cette demande légitime en portant la valeur faciale du chèque cadeau remis à chaque agent à 150 €.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa délibération n°09C/01/02 du 12 février 2009, fixant l'action sociale en faveur des agents de la communauté de communes ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 novembre 2021 à l'effet de revaloriser la valeur faciale du chèque cadeau accordé annuellement à chaque agent recruté avant le 1er novembre de l'année considérée, dans le cadre d'une mission d'une durée au moins égale à un an.

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes du Plateau Picard de stimuler l'attractivité de ses emplois en accordant aux agents des prestations d'action sociale, en conformité avec la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,


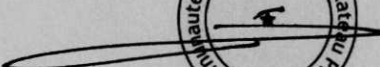
A l'unanimité des membres présents,

PORTE à 150 € la valeur faciale du chèque cadeau accordé annuellement à chaque agent, pendant la période des fêtes de fin d'année ;

DIT que cette prestation est accordée à chaque agent de la Communauté de communes et de la Régie de l'eau et de l'assainissement du Plateau Picard, recruté avant le 1^{er} novembre de l'année considérée, dans le cadre d'une mission d'une durée au moins égale à un an.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président

A circular stamp with the text "Communauté de Communes du Plateau Picard" around the perimeter. In the center, there is a stylized logo featuring a bird or a similar figure. A horizontal line, likely a signature, crosses the stamp.

Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 07 juin 2022